

Le rôle des institutions dans l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne

AMBAGNA Jean Joël

SONG Jacques Simon

ISSEA Cameroun

joelambagna@rocketmail.com

Doctorant

FSEG Université de Yaoundé II-Soa

jacquessimonsong@gmail.com

Résumé :

Nous montrons dans cet article que de « bonnes institutions » peuvent permettre d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (ASS). A partir d'un modèle de panel dynamique estimé par la méthode des moments généralisés en différence sur 42 pays d'ASS grâce aux données de la FAO et du WGI (Worldwide Government Indicators) sur la période biennale allant de 1996 à 2012, nous retenons 5 indicateurs institutionnels : l'indice de stabilité politique, l'indice d'implication du gouvernement, l'indice de qualité de la régulation, l'indice de contrôle de la corruption et l'indice de la règle de loi. Nous établissons qu'une amélioration d'un point des 3 premiers indicateurs permet de réduire le taux de sous-alimentation respectivement de 1,65 ; 1,23 et 2,54 points. Par ailleurs l'indice de contrôle de la corruption est sans effet sur la sécurité alimentaire alors que l'indice de règle de loi détériore la sécurité alimentaire. L'explication de ce dernier résultat se trouve dans les modes d'organisation et de fonctionnement des filières agro-alimentaires en ASS. Au-delà des déterminants économiques, le rôle des institutions mérite d'être pris en compte dans l'amélioration de la sécurité alimentaire en ASS même à court terme.

Mots clés: Institutions, Sécurité alimentaire, Panel Dynamique

Classification JEL : D73, D78, Q17, O55

1. Introduction :

Les crises alimentaires mondiales au cours des deux dernières décennies et les différentes émeutes de faim qui s'en sont suivies dans de nombreux Pays En Développement ont mis en évidence l'incapacité du système de production alimentaire actuel à nourrir une population en pleine croissance. En effet, la croissance démographique mondiale cumulée aux effets des changements climatiques sur l'agriculture font peser sur l'humanité le risque d'un piège malthusien qui ne peut être évité que par un système productif plus performant et durable. De plus, l'environnement économique, juridique, institutionnel et réglementaire justifie la forte aversion à entreprendre des activités agricoles. La Banque Mondiale, dans le cadre d'une étude « *Doing Business*¹ » menée en 2006 et portant sur 155 pays, montre que les pays de l'Afrique en général occupent les dernières positions du classement. Cette situation n'est pas de nature à favoriser la prise des initiatives agricoles en raison des asymétries d'informationnelles qui caractérisent le secteur agricole, amplifiées par l'incertitude qui pèse sur le climat des affaires.

En dépit de l'adhésion des Etats à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)², l'environnement des affaires brille par une insécurité juridique qui ne facilite pas le bon dénouement des contentieux en ce sens que les supports ne sont pas protégés par des lois claires à l'instar de la loi foncière car même lorsque ces lois existent, elles ne sont pas à l'abri de manœuvres dilatoires. De même, la qualité institutionnelle ne permet pas la diversification de la structure productive. Les instabilités sociopolitiques entravent la sécurité alimentaire des populations par la détérioration de la qualité des institutions. Cette qualité institutionnelle est une mesure qui synthétise plusieurs dimensions : l'efficacité de l'administration publique, la fiabilité et la transparence du système légal, cohérence du cadre légal pour la réglementation des activités économiques, la corruption, la règle de loi.

¹Le *Doing Business* est une base de données qui évalue la qualité du climat des affaires sur les dimensions suivantes: création d'une entreprise et obtention d'une licence; flexibilité du marché du travail; facilité d'enregistrement de la propriété; obtention du crédit; protection des investisseurs; pression fiscale; facilité avec laquelle les opérateurs peuvent faire le commerce international; facilité de respecter les contrats commerciaux; fermeture des entreprises.

² L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a été créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis (Ile Maurice). L'OHADA regroupe aujourd'hui 16 pays (les 14 pays de la Zone franc CFA, plus les Comores et la Guinée Conakry) et elle reste ouverte à tout Etat du continent africain.

Dans cet ordre d'idée, garantir la sécurité alimentaire au cours des prochaines décennies dans un contexte caractérisé par une pénurie de terres, d'eau, d'énergie, de changements climatiques, d'une crise de production suscitent une attention particulière. Toutefois, en dépit de leur poids mondial de plus en plus considérable et en raison des liens entre l'agriculture et la sécurité alimentaire, la situation en Afrique au Sud du Sahara est préoccupante dans la mesure où la production agricole reste inférieure à ce qu'elle était dans les décennies 1970. En plus, le développement agricole reste insuffisant pour assurer l'accès aux terres et des populations à une alimentation de qualité.

La sécurité alimentaire constitue une nécessité du besoin humain et reste au cœur des discussions et débats spécifiques aux droits humains et politique de développement (FAO, 1996). En dépit de la révolution verte, le commerce alimentaire et la sécurité alimentaire viabilisé dans le monde, plus de la moitié des Pays En Développement fait face à une insuffisance de l'offre alimentaire et à la famine. Selon FAO (2002), 33% de la population en Afrique au Sud du Sahara souffre de malnutrition. A cet égard, la sécurité alimentaire reste une thématique centrale dans les pays du Sud et concerne aussi bien les individus et les Etats, ce à travers le droit humain à l'alimentation. Dans cette perspective, elle est étroitement liée aux sujets de politiques agricoles, de développement économique et de marché. Autrement dit, la sécurité alimentaire est plus abordée dans une approche économique dans les études existantes. La présente étude est légitimée par le fait qu'elle traite de la sécurité alimentaire dans une perspective institutionnelle qui constitue une vision importante de l'analyse de cette thématique souvent mise à l'écart dans la plupart des études existantes. L'extension des institutions à la sécurité alimentaire est d'une importance capitale en ce sens les PED caractérisés par de mauvaises notations mettent généralement en avant les explications économiques.

1.1 Etat de lieu de l'insécurité alimentaire en Afrique au Sud du Sahara

L'Afrique Subsaharienne a reçu sa première mission d'assistance alimentaire à la fin des années 1950. Dès lors, de nombreux efforts entrepris n'ont pas permis de combler le déficit alimentaire et encore moins assurer l'autosuffisance alimentaire des pays. Au lendemain des indépendances, ces pays ont mis en place des stratégies d'industrialisation visant à développer le secteur agricole. Celles-ci se sont soldées par un échec dû au manque de savoir-faire, de techniques agricoles modernes et l'absence de main d'œuvre qualifiée. Le souci de survie des populations a conduit les gouvernements des différents pays à accorder une importance

particulière au secteur agricole afin d'accroître les capacités productives. Par la suite, ces pays ont exprimé la nécessité d'aspirer à une indépendance économique de manière à être autonome et autosuffisant sur le plan alimentaire. Ce regain d'intérêt a conduit à la mise en place d'une révolution verte qui n'a pas eu des effets escomptés du fait de manque d'infrastructures propices, du faible taux d'adoption des variétés à rendement élevé, des techniques agricoles rudimentaires.

La crise de la décennie 1970 a mis au grand jour, l'importance grandissante de cette question, conduisant ainsi au début de la décennie 1980, à mettre en place sous l'égide des institutions internationales des urgences alimentaires. A titre illustratif, le rapport sur le développement humain publié par le PNUD (2012), basé sur l'Afrique, traite de la sécurité alimentaire. Les autres initiatives pertinentes comprennent l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (GAIN). On note aussi le Programme Mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)³ le Programme Mondial sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (PMASA), l'International Development Enterprises (IDE), l'Agence des Etats Unis pour le Développement (USAID), la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, l'Alliance Mondiale pour l'Amélioration de la Nutrition ainsi que nombre d'initiatives nationales existant aujourd'hui dans la plupart des pays de l'Afrique au Sud du Sahara.

Malgré ces mobilisations, la sécurité alimentaire a persisté au lendemain des différentes crises dont la plus perceptible a été celle de 2008. La recrudescence des crises a inhibé l'émergence de l'Afrique au Sud du Sahara et saper les efforts des stratégies en faveur de la sécurité alimentaire. La nécessité de fonder la relance économique non seulement par des facteurs purement économiques (investissement, exportations, importations, etc...) mais aussi par des facteurs non économiques en l'occurrence les institutions s'est imposée.

Selon le PNUD (2012) « bénéficient d'une bonne alimentation et d'une bonne nutrition, les personnes qui peuvent obtenir de la nourriture en quantité, en variété et en qualité suffisantes pour assurer leur survie ». En l'absence de ces conditionnements, survient l'insécurité alimentaire dans la mesure où les aliments ne sont pas disponibles, les agents économiques ne disposent pas des moyens de se les procurer et n'ont pas la possibilité de les consommer. Une analyse menée par le FAO (2004) sur des personnes sous-alimentées en Afrique

³ Il vise à d'aider les pays africains à atteindre un degré plus élevé de croissance économique grâce à un développement axé sur l'agriculture a été mis en place en 2003 par l'Union Africaine.

subsaharienne révèle un degré élevé de sous-alimentation et une augmentation en nombre absolu d'environ 20 % entre 1990-1992 et 2000-2002, périodes au cours desquelles le nombre estimé total de personnes atteintes dans la région est passé de 170,4 millions à 203,5 millions. En même temps, la proportion de la population totale sous-alimentée s'élevait à plus de 35% dans 15 pays de l'ASS. Selon l'Unicef (2003), environ, 39% et 29% des enfants de moins de cinq ans présentaient respectivement un retard de croissance et une insuffisance pondérale pendant la période 1995-2002. Une analyse menée par le PAM (2013 ; 2005) révèle que près de la moitié des femmes en Afrique souffrent d'une anémie et estime à plus de 45% les personnes de moins de quinze ans sous-alimentées en Afrique.

A cet égard, de nombreux pays ont mis au point des plans et stratégies agricoles nationaux dans le cadre desquels des priorités nationales de sécurité alimentaire sont définies. Le rapport de la CEA (2012) indique que le nombre total de personnes sous-alimentées en Afrique a augmenté de 52,7 millions entre 1990-1992 et 2006-2008. Il s'élève à 239 millions entre 2010-2012. Selon le FAO (2013), la valeur moyenne de la production alimentaire de l'Afrique est plus faible de toutes les régions. Depuis la fin des années 2013, elle a augmenté traduisant ainsi une amélioration globale de cette production. En dépit de cette augmentation, la montée et la volatilité des prix des denrées alimentaires ont contraint différemment l'aptitude du consommateur et condamné de nombreux agriculteurs en raison de la qualité des institutions.

De façon précise, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe ont connu une relative stabilisation du nombre des sous-alimentés au cours des années 1990 tandis que la situation s'est considérablement aggravée en Afrique centrale et orientale. Cette situation a conduit à déceler une insécurité alimentaire chronique due à une pauvreté persistante ou structurelle, accompagnée d'épisodes transitoires liés à une situation d'urgence lors de tensions extrêmes causées par des catastrophes naturelles, les crises économiques ou les conflits. Entre 2003-2004, sur les 35 pays du monde confrontés à une crise alimentaire grave ayant nécessité une assistance internationale, 24 se trouvaient en Afrique subsaharienne. La sécurité alimentaire constitue en Afrique Subsaharienne, un regain d'intérêt. En effet, selon l'indice de faim⁴, l'Afrique est un continent qui a faim dans la mesure où le degré⁵ de famine est plus grave. Toutefois, l'Afrique orientale, l'Afrique centrale et l'Afrique occidentale enregistrent le

⁴ L'indice de la faim dans le monde suit et mesure le niveau de la faim aux niveaux des pays, des régions et du monde. Il repose sur une combinaison de trois indicateurs : sous-nutrition, mortalité infantile et insuffisance pondérale chez l'enfant. Plus le score à l'indice est élevé, plus le degré de faim est grave.

⁵ La notation de l'indice de la faim dans le monde est la suivante : $\leq 4,9$ faim de faible degré, 5,0–9,9 faim modérée, 10,0–19,9 faim grave, 20,0–29,9 faim alarmante, et $\geq 30,0$ faim extrêmement alarmante.

second score le plus élevé de l'indice de faim dans le monde. En octobre 2011, l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) a publié un rapport sur l'Indice de la faim englobant 122 pays. Il en ressort que, sur la période de 1990 à 2011, l'Indice a baissé de 18 % en Afrique subsaharienne, soit nettement moins qu'en Asie du Sud (25 %) et dans la région Proche-Orient/Afrique du Nord (39 %). Bien qu'il se soit amélioré dans 16 pays africains au cours de cette période, un seul pays d'Afrique subsaharienne (le Ghana) est classé parmi les 10 pays les plus performants. Sur les six pays où la situation s'est aggravée, cinq sont d'Afrique subsaharienne.

1.2 Les causes de l'insécurité alimentaire en Afrique Subsaharienne :

L'observation de l'ampleur de l'insécurité alimentaire laisse entrevoir que ses causes peuvent se résumer aux causes naturelle, socioéconomique et institutionnelle.

Primo, l'immense majorité des crises liée à des catastrophes naturelles constitue la cause essentielle. C'est le cas par exemple des sécheresses et des inondations fréquentes dans près de 80 % des cas observés dans le monde en 2002 (FAO, 2003). De même, le changement climatique et de la dégradation de l'environnement ont durement frappé l'Afrique au Sud du Sahara et engendré des effets néfastes. A titre illustratif, en 2008, l'Afrique Australe, l'Afrique Orientale, l'Afrique Centrale et l'Afrique Occidentale ont enregistré 96 catastrophes naturelles, dont 44 inondations et 09 sécheresses, qui ont affecté plus de 16 millions de personnes (ACCES, 2010). Ces catastrophes ont eu de graves répercussions sur le secteur agricole dans la mesure où les pluies ont détruit des cultures, les variations du climat ont perturbé les saisons traditionnellement réservées aux semis, à la croissance des cultures et aux récoltes. Par conséquent, la montée des températures et les aléas météorologiques ont contraint les producteurs à se livrer normalement aux activités agricoles et faisant chuter ainsi les rendements.

Secundo, au rang des causes socioéconomiques figurent l'instabilité politique, les guerres, l'explosion démographique, l'absence de mesures incitatives pour la transformation agricole, le sous-développement du secteur agricole, les contraintes foncières et la volatilité des prix. En effet, la production et la productivité se sont à peine amélioré tout comme font défaut d'autres éléments essentiels tels que les liens intersectoriels et la diversification de la production de denrées de base. La rapide croissance démographique a affecté la sécurité alimentaire et doit être pris en compte afin d'asseoir des stratégies et des politiques agricoles durables. Les soulèvements politiques et sociaux ont aggravé l'insécurité alimentaire des

ménages, entraîné le déplacement de milliers de personnes et mis à mal les économies locales. Au-delà des contraintes liées à leurs modes de production, les agriculteurs sont obligés de soutenir la concurrence de produits agricoles provenant des pays développés et bénéficiant de fortes subventions. L'obstacle majeur des populations de l'Afrique Subsaharienne est la terre aussi bien en milieu rural qu'urbain. Cette constatation pousse à accorder de l'attention au problème foncier du fait de l'appropriation des terres. De plus, de nombreuses communautés africaines continuent à appliquer un système d'occupation des terres traditionnel et informel qui défavorise des groupes vulnérables telles que les femmes et les enfants.

L'escalade des prix alimentaires a plongé plus de 44 millions de personnes dans la pauvreté depuis 2010 (Banque mondiale, 2012b). Selon le CEA (2012), l'Afrique n'a pas pu sortir de la crise et est restée dans une situation d'insécurité alimentaire. De plus, les PASS demeurent importateurs des denrées alimentaires de bases et sont à la merci de la volatilité des prix qui s'accompagne de graves problèmes de sécurité alimentaire. Pourtant en cinquante ans (1950-2010), la population de l'Afrique est passée de 186 millions à 856 millions d'habitants. Cette explosion démographique exerce des pressions sur les ressources alimentaires disponibles, et abaisse l'offre de nourriture disponible. Cette situation contraint les populations à s'installer sur des terres agricoles réduisant ainsi la productivité et les récoltes. Par conséquent, la production progresse moins rapidement que l'explosion démographique. Parallèlement, d'innombrables personnes se détournent de l'agriculture pour rechercher d'autres emplois⁶. La cherté et la volatilité des prix des denrées alimentaires restent l'un des principaux éléments de l'insécurité alimentaire dans le monde. Le renchérissement des cours du pétrole contribue à la hausse des prix des produits alimentaires engendrant l'augmentation des coûts de transport, (Mitchell, 2008). A cette hausse s'ajoute les politiques de production de biocarburant, les politiques commerciales et les activités de spéculation sur les marchés des instruments dérivés.

Tertio, la qualité des institutions a des incidences sur l'agriculture et sur l'insécurité alimentaire (Mwakini, 2008). Au cours de la dernière décennie, certains pays africains ont choisi de ne plus mettre l'accent sur l'agriculture pour se tourner vers des secteurs jugés plus profitables. En outre, les différentes politiques et initiatives implémentées ne sont pas inclusives et favorisent diverses entités. En ASS, nombre de pays se caractérisent par des insuffisances institutionnelles. De plus, l'instabilité politique devenue courante en ASS

⁶ Rappelons qu'une bonne partie de la population reste sans emploi et vit en dessous du seuil de pauvreté.

aggrave⁷ l'insécurité alimentaire. Dans un cas comme dans l'autre, l'instabilité politique entrave l'activité économique et oblige les populations à quitter des terres jusqu'alors productrices de nourriture et à se rendre dépendantes de l'assistance alimentaire.

2. Revue de littérature

L'histoire de la sécurité alimentaire remonte à la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 dans laquelle le droit à l'alimentation était reconnu comme un élément central du standard de vie. A la suite de la crise alimentaire mondiale⁸ de 1972-1974 l'insécurité alimentaire a fait l'objet d'un regain d'intérêt prononcé à la conférence mondiale sur l'alimentation en 1974. Dès lors, des approches conceptuelles conduisant à une diversité de définitions et une multitude d'indicateurs ont émergé. Ainsi, cette notion a évolué au fil du temps conduisant à l'associer au cours de la décennie 70 à l'absence de stocks alimentaires, à l'autosuffisance alimentaire au cours de la décennie 80, et à l'inaccessibilité aux aliments au début de la décennie 90.

Selon Maxwell (1995)⁹, la sécurité alimentaire consiste « à disposer à chaque instant, d'un niveau adéquat de produits de base pour satisfaire la progression de la consommation et atténuer les fluctuations de la production et des prix ». Cette conception de la sécurité alimentaire basée essentiellement sur l'offre alimentaire a suscité l'émergence de nombreux travaux à l'instar de ceux d'Armatya-Sen sur les famines. Théoriquement, la sécurité alimentaire fait l'objet d'une multiplicité de définition dont la plus acceptée est celle du FAO (1996) selon laquelle « la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

Cette définition couvre quatre dimensions de la sécurité alimentaire à savoir la stabilité, la disponibilité physique des aliments, l'accessibilité économique et physique des aliments, et la qualité. Elle est analysée dans une approche globale basée sur le droit d'accès à l'alimentation et repose sur l'idée que la disponibilité en quantité suffisante de l'offre conduit les ménages à avoir un accès limité à la nourriture du fait des entraves économiques, naturelles et

⁷Par exemple, en 2011, lorsque des régions de l'Afrique de l'Est ont été frappées par la pire crise alimentaire du monde, la situation s'est empirée par le conflit qui faisait rage en Somalie, contraignant des milliers de Somaliens à se réfugier au Kenya et en Éthiopie, deux pays voisins en proie à la sécheresse la plus grave qu'ils aient connue depuis des décennies.

⁸ Selon la Banque Mondiale (2008), elle fait suite à une augmentation rapide des prix .

⁹ Cité par Kako (2000).

institutionnelles. Selon Araujo-Bonjean et al., (2010), l'importance grandissante de l'insécurité alimentaire a contraint à mettre en place depuis le début de la décennie 80 des stratégies accordant ainsi une place essentielle aux marchés et aux importations pour la satisfaction des besoins alimentaires des populations. Toutefois, ces stratégies ont été fondées sur la théorie des avantages comparatifs de Ricardo (1817) privilégiant ainsi la capacité des pays à accéder aux aliments par voies d'importations de de commercialisation¹⁰ du fait de leur disponibilité en quantité suffisante.

Sur le plan empirique, les études sur la sécurité alimentaire reposent sur les causes déterminantes de celle-ci dans une approche économique et politique. Galtier (2009) montre que la sécurité alimentaire peut être affectée par l'instabilité des prix conduisant ainsi à des situations de malnutrition et de sous-alimentation. Bedzeme (2011), Bonilla et Ron (2010), FAO (2008) ont montré que l'instabilité des prix affecte la sécurité alimentaire à travers la situation nette au plan alimentaire (importateur ou exportateur), la production agricole, le taux de change, les politiques publiques de stabilisation des prix et les politiques commerciales (quota, droits de douane, attribution des licences, etc). Subervie (2007), Lovendal et al., (2007) montrent que les inefficiences dans l'allocation et les processus décisionnels accroissent la vulnérabilité alimentaire¹¹ des populations ne disposant d'instruments d'assurance efficaces et à la réduction de la production agricole.

Dans une perspective politique, les études existantes montrent que le contexte politique d'un pays a une incidence directe sur la sécurité alimentaire. Arezki et Brücker (2011) ont montré que l'instabilité sociopolitique accroît l'insécurité alimentaire à travers la volatilité des prix qui engendre une demande croissante face à une offre insuffisante. Sen (1999) montre que les droits politiques et civils des citoyens dans les pays démocratiques contribuent à la protection des droits économiques et sociaux, et notamment le droit à l'alimentation. Timmer (2000), Wiesmann (2006), Pritchett et Summers (1996) analysant la sécurité alimentaire dans divers pays, montrent que les performances économiques constituent un déterminant majeur. Deaton (1996), Timmer (2000) affirment que l'instabilité macroéconomique entrave la sécurité alimentaire. Messer et al., (2001) montrent que les conflits armés ont un effet néfaste sur la sécurité alimentaire en ce sens qu'ils restreignent les disponibilités alimentaires.

¹⁰ Bien entendu le commerce international.

¹¹ Droy et Rasolofo (2004) définissent la vulnérabilité alimentaire comme, la probabilité pour un individu ou un groupe de voir sa sécurité alimentaire menacée par la survenue d'un événement climatique ou économique (sécheresse, choc de prix agricoles et.).

Vyas (2000) montre que assurer la sécurité nutritionnelle des populations requiert l'implication de trois institutions (l'Etat, le marché et la société civile) éviter la faim et assurer la sécurité alimentaire. Gregory et al., (2005) montrent que le changement climatique affecte les systèmes alimentaires à travers les effets directs sur la production, le dysfonctionnement des marchés, la volatilité des prix et l'offre des infrastructures. Rosegrant et Sarah (2003) affirment que les changements climatiques ainsi que le VIH/SIDA accroissent l'insécurité alimentaire bien que l'incidence soit différée en fonction des pays.

Mellor et al., (2009) ont montré que le développement agricole au Pakistan a une incidence indirecte sur la sécurité alimentaire à travers l'implication de la population dans l'agriculture qui réduit de manière considérable la pauvreté. Schrieder et Heidhues (1995) ont montré que le développement financier à travers la production et la consommation des crédits refuit l'insécurité alimentaire. Cohen et Pinstup-Andersen (1999) ont montré que l'instabilité sociopolitique entrave considérablement la sécurité alimentaire.

L'émergence de l'insécurité alimentaire conduit à scruter cette problématique dans une perspective institutionnelle afin de mettre en exergue le rôle de l'environnement institutionnel. Il est question de fonder l'insécurité alimentaire non seulement par des facteurs socioéconomiques (investissement agricole, exportations, importations, etc...) mais par des facteurs non économiques en l'occurrence la qualité des institutions. Marquée au début du 20^{ème} siècle par des travaux classés généralement comme étant hétérodoxes, l'économie institutionnelle consiste en un développement des outils néoclassiques pour l'analyse du rôle des institutions dans la coordination et la réalisation des activités économiques (North, 1993 ; Williamson, 2000).

La littérature emprunte généralement la définition des institutions à Douglas North. Selon North, les institutions sont les règles du jeu dans une société, ou plus formellement, ce sont les contraintes humainement conçues qui déterminent les interactions humaines. Par conséquent, les institutions structurent les incitations dans les échanges humains, aussi bien dans le domaine politique, économique et social. Par ailleurs, les institutions ont pour nature de réduire l'incertitude dans la vie de tous les jours (North, 1990). Ces dernières importent sur les plans socioéconomiques, de développement, de croissance, etc dans la mesure où elles permettent la réduction des couts de transaction tout en garantissent les interactions sociales. Cette dernière est traduite par la capacité des institutions à promouvoir la réduction des couts agricoles, à générer un cadre normatif qui détermine véritablement la conduite des agents, la

capacité à réduire les incertitudes, la capacité à anticiper les changements sociaux et à générer les incitations qui facilitent l'ajustement.

A cet égard, nous partons de l'environnement économique, juridique, institutionnel, réglementaire et l'incertitude qui sont tant de facteurs caractérisant le climat des affaires en Afrique et lui font prendre la voie d'une croissance lente, sapé les efforts de diversification et affaiblit la base industrielle du continent. Ceci nous permet de considérer l'environnement institutionnel¹² comme l'obstacle majeur de la sécurité alimentaire du fait de l'absence d'un Etat de droit et juste, la faiblesse des institutions, la corruption, le manque de transparence, les conflits sociopolitiques et de l'incertitude.

3. Méthodologie

3.1 Modèle d'analyse et données de l'étude

Nous faisons usage d'un modèle de panel dynamique pour évaluer les effets des institutions sur la sécurité alimentaire en Afrique Subsaharienne. Le modèle est estimé par la méthode des moments généralisés (GMM). Le choix de ce modèle se justifie pour deux principales raisons : (1) en plus des issues critiques d'endogénéité et d'hétérogénéité qu'il permet de résoudre, (2) il utilise les conditions d'orthogonalité permettant de résoudre les problèmes d'autocorrélation et rend l'estimation plus efficace en présence d'hétéroscédasticité. De plus, l'usage des données de panel permet de prendre en compte non seulement la dimension temporelle des données, mais aussi leur dimension transversale, ce qui permet de retracer la dynamique des comportements, les éventuelles hétérogénéités et de réduire le risque de colinéarité entre les variables explicatives. La spécification est basée sur les travaux empiriques de Levine and Renelt (1992) amendés par Siddiqui et Masood (2013). L'équation de base est donnée par :

$$Y_{it} = \beta_0 + \beta_1 Y_{it-1} + \beta_2 IE_{it} + \beta_3 X_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

Dans cette spécification, la variable Y représente l'indicateur de sécurité alimentaire (la prévalence de la sous-alimentation). IE représente l'ensemble des variables des institutions et X l'ensemble des variables de contrôle. La variable ε représente le terme d'erreur, avec i désignant le pays et t l'année. Les données utilisées proviennent de la FAO et de WGI

¹² L'environnement institutionnel renvoie aux règles du jeu, règles politiques, sociales, légales, qui délimitent et soutiennent l'activité transactionnelle des acteurs, alors que les arrangements institutionnels renvoient aux modes d'utilisation de ces règles par les acteurs, ou, plus exactement, aux modes d'organisation des transactions dans le cadre de ces règles.

(Worldwide Governance Indicators). La période d'étude s'étend de 1996 à 2012. La fréquence des données est biannuelle et porte sur 42 pays d'Afrique Subsaharienne.

Tableau 1 : Présentation des variables de l'étude

	Variables	Description
Indicateur de sécurité alimentaire	Prévalence de la sous-alimentation (%)	Elle représente la proportion de la population sous-alimentée
Indicateurs des institutions	Efficacité du gouvernement	L'indicateur varie de -2,5 (faible) à 2,5 (forte)
	Qualité de la régulation	L'indicateur varie de -2,5 (faible) à 2,5 (forte)
	Règle de loi	L'indicateur varie de -2,5 (faible) à 2,5 (forte)
	Contrôle de la corruption	L'indicateur varie de -2,5 (faible) à 2,5 (forte)
	Stabilité politique	L'indicateur varie de -2,5 (faible) à 2,5 (forte)
Variables de contrôle	Indice de production alimentaire	Il est utilisé comme un proxy des disponibilités alimentaires
	Taux d'inflation (%)	Il sert de proxy pour capter l'accès aux aliments
	PIB (prix constant 2005)	Utilisé comme proxy de la richesse du pays

Source : FAO et WGI

La spécification du modèle en différences est donnée par :

$$Y_{it} - Y_{it-1} = \beta_1(Y_{it-1} - Y_{it-2}) + \beta_2(IE_{it} - IE_{it-1}) + \beta_3(X_{it} - X_{it-1}) + (\varepsilon_{it} - \varepsilon_{it-1}) \quad (2)$$

3.2 Résultats

Tableau 2 : Analyse des corrélations

	Prévalence de la sous-alimentation	Implication du gouvernement	Qualité de la régulation	Règle de loi	Contrôle de la corruption	Stabilité politique
Prévalence de la sous-alimentation	1.0000					
Implication du gouvernement	-0.4151	1.0000				
Qualité de la régulation	-0.4698	0.8269	1.0000			
Règle de loi	-0.3671	0.8783	0.8098	1.0000		
Contrôle de la corruption	-0.2172	0.8034	0.6709	0.8430	1.0000	
Stabilité politique	-0.3670	0.6769	0.6355	0.8001	0.6762	1.0000

L'analyse de corrélation montre que les pays à faibles institutions ont des taux de sous-alimentation les plus élevés en Afrique Subsaharienne. En effet, des fortes prévalences de la sous-alimentation sont associées à une faible qualité de la régulation (-0,46), l'inefficacité du gouvernement (-0,41), de faibles règles de loi (-0,36), l'instabilité politique (-0,36) et un faible contrôle de la corruption (-0,21). Mais l'insécurité alimentaire est davantage associée à la faiblesse de la qualité de la régulation et à la faible implication du gouvernement.

Tableau 3 : Résultats de l'estimation

Prévalence de la sous-alimentation	Coefficient	Ecart-type	P-value
Prévalence de la sous-alimentation			
L1.	1.104922	.0377488	0.000
L2.	-.2715234	.0257583	0.000
Stabilité politique	-1.657102	.2438514	0.000
Implication du gouvernement	-1.232358	.6864249	0.073
Qualité de la régulation	-2.548551	.4661783	0.000
Règle de loi	.974076	.300488	0.001
Contrôle de la corruption	-.6107039	.4898407	0.212
PIB	-.0006071	.0006397	0.343
Inflation	.0001741	.0000917	0.058
Indice de production alimentaire	-.0187913	.0088115	0.033
Constante	2.156642	2.332961	0.355
Wald	4200.68		
Prob	0.0000		

Source : FAO, WGI

Les résultats économétriques montrent que la faible qualité des institutions est source d'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. En effet, une augmentation d'un point sur l'indice de stabilité politique se traduit par une baisse de la prévalence de la sous-alimentation de 1,67 point. Le coefficient associé est significativement non nul au seuil de 5%. Au seuil de 10%, le coefficient associé à l'indice d'efficacité du gouvernement est significativement non nul et négatif. Une amélioration de l'indice d'efficacité du gouvernement d'un point permet de réduire l'insécurité alimentaire de 1,23 point. Le contrôle de la corruption a un effet négatif mais non significatif sur le taux de sous-alimentation. Paradoxalement, la règle de loi présente des effets significativement positifs sur le taux de sous-alimentation en Afrique subsaharienne. Ce qui signifie que la sécurité alimentaire se détériore dans les pays qui enregistrent l'indice de règle de loi élevé. Les résultats obtenus permettent en effet d'établir qu'un accroissement d'un point de l'indice de la règle de loi augmente le taux de sous-alimentation de 0,97 en ASS. Une explication de ce résultat réside même dans les modes d'organisation et de fonctionnement des filières agro-alimentaires en Afrique.

On observe également une forte hystérésis de l'insécurité alimentaire en ASS. L'effet d'inertie du taux de sous-alimentation persiste jusqu'à 2 périodes soit 4 années, ce qui fait de l'insécurité alimentaire un véritable problème structurel. Les réponses à adopter doivent par

conséquent s'inscrire dans le cadre des politiques de développement des Etats dans le long terme.

Conformément aux évidences empiriques mis en exergue dans les précédentes études, l'inflation réduit la sécurité alimentaire nationale en amenuisant l'accès des populations à l'alimentation bien que son effet soit ici limité (elle n'augmente que marginalement le taux de sous-alimentation), à contrario l'accroissement de la production alimentaire permet de l'améliorer. Le PIB, lui est sans effet sur la sécurité alimentaire, signe d'une mauvaise redistribution des richesses.

4. Discussion et conclusion

Les pays d'ASS qui ont connu une forte instabilité politique ont enregistré les taux de sous-alimentation les plus élevés. En effet, les pays de l'Afrique au Sud du Sahara se caractérisent par de faibles institutions politiques (c'est-à-dire des institutions qui régissent les interactions humaines dans le domaine politique). Cette faiblesse institutionnelle fait que la démocratie n'est conçue ni sous une approche instrumentale (une institution dans laquelle naît d'autres institutions) encore moins sous une approche intrinsèque (une institution qui garantit les libertés politiques). Les conflits et les guerres récurrentes dans les pays d'Afrique subsaharienne s'accompagnent toujours d'une augmentation de la sous-alimentation. Le système productif étant incapable d'assurer les disponibilités alimentaires et l'accès des populations à une alimentation de bonne qualité. Dans bien des cas, c'est l'aide alimentaire qui comble (bien qu'insuffisamment) les déficits alimentaires causés par ces conflits. Une autre explication est que dans les pays à forte instabilité politique, les ressources du pays sont généralement allouées à l'achat d'armes et de munitions ; ce qui réduit évidemment les ressources destinées au bien-être des populations. On assiste donc à un accroissement de la pauvreté et les problèmes de nutrition persistent. La situation est tout à fait contraire lorsque la stabilité politique dans les pays est garantie. Il y a moins de gaspillages de ressources, moins de ressources allouées aux dépenses militaires et les conditions d'une meilleure allocation des richesses sont réunies, surtout lorsque l'action gouvernementale est efficace.

En ASS, l'implication du gouvernement améliore la sécurité alimentaire. En effet, dans les économies de marché, l'intervention de l'Etat est souvent présentée comme sources d'inefficiences. Mais en Afrique subsaharienne, la sécurité alimentaire est fortement tributaire des politiques alimentaires mises en œuvre. L'implication du gouvernement est donc une nécessité pour ces « petites économies », car elle est le gage d'une politique agricole efficace,

d'une meilleure protection des entreprises agro-alimentaires face à la concurrence des produits alimentaires importés dont la volatilité des prix est une caractéristique indéniable. Il existe tout un débat quant à la participation de l'Etat à l'activité économique. Mais s'il est un fait à relever c'est que même des économies plus grandes que celles de l'Afrique subsaharienne continuent de subventionner leurs agriculteurs pour préserver la sécurité alimentaire de leurs populations. L'amélioration de la sécurité alimentaire en ASS passe forcément par une implication encore plus accrue du gouvernement. Toutefois, cette implication doit être plus efficace en Afrique, car dans bien de cas la corruption et de nombreuses fautes de gestion limitent son effet. Les gouvernements Africains doivent donc soutenir encore plus leurs agriculteurs, protéger leurs marchés alimentaires contre la concurrence étrangère et mieux redistribuer les fruits de la croissance pour améliorer le pouvoir d'achat des populations.

Un meilleur contrôle de la corruption quant à lui ne permet pas de diminuer le taux de sous-alimentation. On peut tout à fait concevoir que ce résultat soit perceptible à court ou moyen terme, ce d'autant plus que les effets pourraient être perçus plutôt à long terme. En améliorant la gestion des stocks alimentaires, et des ressources financières la réduction de la corruption peut effectivement être sans effet à court terme, mais réduire l'insécurité alimentaire dans le long terme.

Contrairement aux autres indicateurs institutionnels, indice de règle de loi fort augmente plutôt le taux de sous-alimentation. Les modes d'organisation des marchés alimentaires et des filières agro-alimentaires peuvent expliquer ce paradoxe. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, l'offre alimentaire est du ressort du secteur informel. Un renforcement de la législation réduit donc l'activité des acteurs et par conséquent augmente leurs coûts de transaction. La conséquence en est une réduction de l'offre alimentaire qui se traduit par l'accroissement des prix des biens alimentaires. Une meilleure organisation des filières agro-alimentaires en ASS est donc un préalable à l'application d'une législation forte. D'autre part, puisque les acteurs du secteur informel dans les filières agro-alimentaires en ASS sont souvent dans l'incapacité de respecter des législations rigoureuses, la corruption sert dans nombre de cas de lubrifiant pour mener à bien leurs activités. Or, à long terme la corruption peut être néfaste pour la sécurité alimentaire. La réglementation des filières agro-alimentaires devrait donc précéder l'application de règles fortes.

La régulation en ASS contribue en effet à la réduction des défaillances et des entraves sur les marchés tout en garantissant leur bon fonctionnement. Elle engendre une réduction des protections accordées aux firmes les moins performantes, favorise l'entrée des investisseurs dynamiques et innovateurs sur le marché, réduit les coûts de transaction. De la sorte, elle accroît implicitement les rendements tout en restant un facteur propice à la sécurité alimentaire. Ce raisonnement est conforme à celui des partisans du « public choice Theory of regulation »¹³ (Stigler, 1971 ; Mc Chesney, 1987 ; De Soto, 1990) qui ont montré que la régulation et l'autorité de la loi à travers la régulation efficace qu'elles procurent sont nécessaires au développement de l'investissement et donc à la sécurité alimentaire. De même, le rôle d'un régime régulateur dans l'amélioration de la sécurité alimentaire laisse entrevoir qu'en ASS, la régulation peut prendre plusieurs formes et la forme de la politique de régulation adoptée dans les pays en développement change au-delà du temps. De façon précise, la défaillance du marché a été utilisée pour légitimer l'implication effective du gouvernement dans les activités productives des pays en développement en promouvant l'industrialisation à travers la substitution des importations, l'investissement dans l'industrie et l'agriculture. Cependant, le succès apparent des programmes de libéralisation des marchés dans les PED et l'évidence de la faiblesse de l'Etat ont conduit à redéfinir le rôle de la régulation de l'Etat afin de permettre l'efficacité des marchés. Bien que ces institutions soient fournies publiquement, elles contribuent à améliorer la sécurité alimentaire.

Ce raisonnement est conforté par la théorie de la régulation ; laquelle repose sur l'existence des défaillances du marché résultant des économies d'échelle et d'envergure dans la production, des imperfections des informations dans les transactions du marché, l'existence des marchés incomplets, des externalités, des revenus et des effets de redistribution. Ainsi, le processus de régulation est sujet à la capture politique qui constitue une priorité considérable pour les groupes de producteurs en dehors du système politique. De la sorte, elle engendre une implication de l'administration, une indépendance des juridictions, une atténuation de la corruption et les traditions en ce qui concerne la responsabilité civile. Ainsi, l'effectivité de la régulation à travers l'autorité de la loi accroît la production ce qui augmente l'offre alimentaire et contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire en ASS. Une attention

¹³ Par contre, Pigou (1938) avec « public interest theory of regulation » se base sur l'existence des défaillances du marché (les externalités négatives comme la pollution, les positions de monopole sur les marchés) pour faire de l'intervention publique sous forme d'une forte régulation des activités économiques, une nécessité pour corriger ces défaillances et assurer un bon fonctionnement de l'économie.

particulière devrait donc être accordée aux déterminants institutionnels de la sécurité alimentaire dans l'élaboration des politiques alimentaires en ASS.

References bibliographiques

Araujo-Bonjean C. et Combes, J.-L. (2010). « De la Mesure de l'intégration des Marchés Agricoles dans les Pays en Développement ». *Revue D'économie du Développement (1)*, 5-20.

Arezki R. et Brückner M. (2011). "Food Prices and Political Instability", IMF Working Paper N° 11-62.

Banque Mondiale. (2008). Rapport Sur le Développement dans le Monde: l'Agriculture au Service du Développement, Washington, Banque mondiale.

Bedzeme T. G. (2011), Les effets de l'instabilité des prix internationaux des produits alimentaires sur la dynamique des marchés et de la sécurité alimentaire au Cameroun. Mémoire de DEA/Master II.

Bonilla E.D. et Ron J.F. (2010). Food Security, Price Volatility and Trade, ICTSD Programme on Agricultural Trade and Sustainable Development, Geneva, Switzerland.

Cohen M. J. and Pinstrup-Andersen P. « Food Security and Conflict ». *Social Research, Vol. 66, N° 1, Food: Nature And Culture (Spring 1999)*, pp. 375-416.

Deaton A. et Laroque G. (1996). « Competitive Storage and Commodity Price Dynamics ». *Journal of Political Economy*, 104(5), 896-923.

FAO (2002), The State of Food Insecurity in the World 2002(Rome: FAO, 2002).

FAO. (1996), La situation d'insécurité alimentaire dans le monde, Rapport du Sommet mondial de l'alimentation 1996.

Galtier F. (2009). "Comment gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays endéveloppement?", Working Paper Moisa N° 4 / 2009.

Gregory P. J., Ingram J. S. I. and Brklacich M. (2005), « Philosophical Transactions: Biological Sciences », Vol. 360, No. 1463, Food Crops in a Changing Climate (Nov. 29, 2005), pp. 2139-2148.

Lovendal C.R., Jakobsen, K..T et Jacque. A. (2007). "Food Prices and Food Security in Trinidad and Tobago", ESA Working Paper N° 07-27.

Mellor J. W., Ijaz-Nabi and Tusneem M. E. (2009), « Agricultural Development and Food Security [with Comments] ». *The Pakistan Development Review, Vol. 47, No. 4, Papers and Proceedings PARTS I and II Twenty-fourth Annual General Meeting and Conference of the Pakistan Society of Development Economists Islamabad, March 31-April 2, 2009 (Winter 2008)*, pp. 357-380

Messer E. Cohen M.J. et Marchione T. (2001), "Conflict: a Cause and Effect of Hunger", ECSP Report, n° 7, 1-16.

- Mitchell D. (2008). A Note on Rising Food Prices. Retrieved from World Bank Policy Research Working Paper Series: SSRN: <http://ssrn.com/abstract=1233058>.
- North D. C. (1993) "New Institutional Economics and Development." Washington University Working Paper. Washington University, St. Louis.
- North D. C. (1990), "Institutions, Institutional Change, and Economic Performance". Cambridge: Cambridge University Press.
- Pritchett, L. et Summers, L.H. (1996). « Wealthier is Healthier ». *Journal of Human Resources*, 31(4), 841-868.
- Rosegrant W. and Sarah A. C. (2003), « Global Food Security: Challenges and Policies ». *Science*, New Series, Vol. 302, No. 5652 (Dec. 12, 2003), pp. 1917-1919
- Schrieder G. and Heidhues F. (1995), « Rural financial markets and the food security of the poor: the case of Cameroon ». *African Review of Money Finance and Banking*, No. 1/2 (1995), pp. 131-154.
- Sen A. (1999). *Development as freedom*, Oxford University Press, Oxford.
- Subervie J. (2007). *La Transmission de L'instabilité des Prix Agricoles Internationaux et Ses Conséquences dans les Pays en Développement*. Thèse doctorale, Université d'Auvergne, Clermont- Ferrand 1
- Timmer G. (2000). "The Macro Dimensions of Food Security: Economic Growth, Equitable Distribution, and Food Price Stability", *Food Policy*, 25, 283-295.
- Vyas V.S. (2000), « Ensuring Food Security: The State, Market and Civil Society ». *Economic and Political Weekly*, Vol. 35, No. 50 (Dec. 9-15, 2000), pp. 4402-4407.
- Wiesmann D. (2006). "A Global Hunger Index: Measurement Concept, Ranking of Countries and Trends", FCND Discussion Paper, n° 12, IFPRI.
- Williamson O. (2000) « The New Institutional Economics: Taking Stock, Looking Ahead ». *Journal of Economic Literature* 38 (3): 595-613.